



◆	Intitulé de la formation	Gestes qui sauvent (GQS)
◆	Référence interne HEA	URGDIALHEA
◆	Références	Recommandations gestes qui sauvent version décembre 2022 Arrêté du 30 juin 2017 modifié instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » Arrêté du 7 septembre 2022 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent
◆	Public visé	retraité, salarié (public, privé) ; indépendant ; associatif, sans emploi.
◆	Pré-requis	être âgé de plus de 10 ans
À l'issue de la formation, le participant sera capable de :		
◆	Objectifs pédagogiques	Identifier une situation d'urgence nécessitant une intervention immédiate. Assurer sa propre sécurité, celle de la victime et des témoins avant toute intervention. Donner une alerte précise et adaptée aux services de secours. Réaliser les gestes de premiers secours face aux principales urgences vitales. Prendre en charge une victime présentant une hémorragie externe. Réagir face à une obstruction des voies aériennes chez l'adulte. Mettre une victime inconsciente en Position Latérale de Sécurité (PLS). Réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) de qualité. Utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) en toute sécurité. Adopter un comportement citoyen face à une situation d'urgence.
◆	Compétences visées	Protéger efficacement une victime et son environnement. Déclencher rapidement et efficacement l'alerte. Réaliser les gestes de premiers secours conformément aux recommandations nationales. Identifier les signes d'une urgence vitale. Prendre en charge une victime jusqu'à l'arrivée des secours. Utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Participer à la chaîne de survie et contribuer à améliorer le pronostic des victimes d'un arrêt cardiaque. Agir avec calme, méthode et efficacité lors d'une situation d'urgence.
◆	Durée de la formation	2h (minimum) / format 1/2 journée (3h30) / format journée (7h)
◆	Format	présentiel uniquement
◆	Niveau de formation	formation professionnelle
◆	Spécialité de formation	333 - Enseignement Formation
◆	Nombre de participants	5 à 15 personnes maximum par session
◆	Intervenants	formateur expert urgence
◆	Modalités d'évaluation	présence et participation active



- ◆ **Certification / Attestation** délivrance d'une attestation, par le formateur conformément au modèle établi par le ministre chargé de la sécurité civile.
- ◆ **Délais d'organisation d'une session** le délai moyen de mise en œuvre est de 1 mois après validation du devis. L'inscription devient définitive par retour de la signature de la convention
- ◆ **Délais d'accès à l'inscription** Les inscriptions sont possibles jusqu'au jour de la session (sous réserve de places disponibles)
- ◆ **Tarif** 1000€ / session / jour
tarif individuel sur devis
- ◆ **Financements possibles** oui via OPCO , FIFPI
- ◆ **Accessibilité personnes handicapées** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Un entretien préalable est réalisé afin d'étudier les adaptations pédagogiques ou organisationnelles nécessaires
- ◆ **Référent handicap** M Sébastien CARBONNET
- ◆ **Référent pédagogique** M Sébastien CARBONNET
- ◆ **Contact**  : <http://www.heiformations.fr/>
 : 06 60 57 46 77
@ : heaformations@gmail.com
- ◆ **version document** janv-26
- ◆ **Modalités de suivi et d'exécution de la formation**
 - Entretien d'analyse des besoins pour adapter la formation aux attentes du client bénéficiaire
 - Convocation envoyée en amont de la formation précisant les modalités de déroulement et de suivi de la formation
 - Contrôle de la présence en formation via émargement
 - Un certificat de réalisation et une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, sera remise au stagiaire à l'issue de la formation
 - Enquête de satisfaction globale et d'évaluation de la formation administrée à l'issue de la formation
- ◆ **Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées et descriptif de la formation**

Dans le cadre de cette sensibilisation, le formateur sera amené à enseigner des savoirs théoriques et des savoirs pratiques. Ainsi, deux activités sont proposées dans les propositions pédagogiques :

L'exposé : le formateur amène des connaissances.
Le but est de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Le miroir : le formateur réalise la procédure et/ou la technique simultanément avec les apprenants.
Le but est de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) faire et de faciliter leur compréhension



◆◆◆ Programme de la formation ◆◆◆

- ◆ Accueil et présentation
- ◆ Protection
- ◆ Alerte
- ◆ La victime qui parle et se plaint :
Réaliser la conduite à tenir face à un saignement abondant
Mettre la victime en position d'attente (plaies graves)
- ◆ La victime qui a perdu connaissance et respire
- ◆ La victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
- ◆ conclusion